



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80354

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le nombre d'affaires pénales nouvelles reçues par an entre 2002 et 2008.

Texte de la réponse

Le nombre d'affaires pénales nouvelles comprend les procès-verbaux transmis par les services de police et de gendarmerie, mais également l'ensemble des plaintes et dénonciations reçues par les parquets.

Nombre d'affaires pénales nouvelles reçues par les parquets

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
5 501 482	5 309 811	5 399 181	5 143 257	5 311 024	5 273 909	5 101 119
Source : ministère de la justice et des libertés - cadre du parquet.						

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80354

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6265

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10629